

En fait, la première initiative en vue d'atteindre les objectifs que vise le bill a été faite il y a dix ans par le ministre des Postes de l'époque. Je fais allusion à M. Eric Kierans qui a abandonné son portefeuille avec amertume parce qu'il n'avait pas réussi à régler les problèmes du ministère des Postes.

● (1652)

Ne serait-ce que pour vous démontrer que je ne fais pas preuve de parti pris politique à cet égard, je vous citerai un extrait d'un excellent article concernant le problème du ministère des Postes qu'a écrit Mark Nichols dans le magazine *Maclean's* du 11 juillet de l'année dernière. Le titre de cet article «insatisfaction garantie». En voici l'extrait:

Le remède suggéré par «Postes Canada 1975» pourrait être de détacher le service postal de l'emprise d'Ottawa et d'en faire une société de la couronne qui pourrait être administrée comme toute autre entreprise selon des critères de rentabilité commerciale—sans qu'elle fasse constamment l'objet d'ingérences bureaucratiques. Pendant la brève période où il a détenu le portefeuille des Postes entre 1968 et 1970 Eric Kierans s'est fait le champion de cette idée—il a d'ailleurs déclaré au premier ministre Pierre Trudeau «qu'à moins de convertir le service postal en société de la couronne, on n'aurait jamais d'améliorations»—et c'est lui qui a failli réaliser cette conversion. Il a réussi à faire admettre son idée par le cabinet et à l'automne de 1970, un bill était prêt à être déposé au Parlement. A la dernière minute, Trudeau a fait marche arrière, sous prétexte qu'une fois que le bill serait déposé, aucun autre projet de loi n'aurait pu être adopté par les communes durant la session. Depuis lors, on a ressuscité ce projet à plusieurs reprises.

J'ai parlé de cette question jeudi dernier encore à la Chambre et j'ai souligné à ce moment-là que le Conseil du Trésor était fort préoccupé à ce sujet car le rapport, connu sous le nom de «Postes Canada 75» et qui a été rédigé par des membres du Conseil du Trésor et des fonctionnaires du ministère des Postes, stipulait entre autres recommandations que l'on devait procéder à une étude plus approfondie si l'on voulait résoudre le problème. Le ministre des Postes (M. Lamontagne) qui n'est plus maintenant parmi nous ce soir—il a quand même siégé pendant un certain temps et peut-être ne désire-t-il pas participer à cette discussion aujourd'hui—a déclaré qu'il n'était pas possible de communiquer ce rapport aux autres députés, car cela pourrait mettre dans l'embarras certains fonctionnaires du ministère des Postes du fait que ce document traitait de questions internes. Le document a naturellement fait l'objet d'une fuite et a été largement diffusé depuis lors. Pour ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion de le lire, il s'agit là d'une violente accusation à l'endroit de la direction du ministère des Postes.

Et pour vous prouver que ce que nous faisons ici cet après-midi n'est rien d'autre qu'un geste politique, on a fait circuler, alors que les négociations sont très délicates et très tendues, un document que l'on peut placer dans la même catégorie que Postes Canada 1975, car ce document, qui est daté du 10 avril 1978, indique la position de l'employeur à l'égard des négociations qui se déroulent actuellement avec le Syndicat des postiers du Canada. Bien sûr, ce document condamne violemment la partie syndicale, et il est assez révélateur que le gouvernement ait refusé de déposer un document accusant la direction, alors qu'il est tout disposé à communiquer, pendant les négociations, un rapport condamnant le syndicat.

La motion d'ajournement

De toute évidence, il ne désire pas tellement dissiper la mésentente et l'hostilité qui nous ont entraînés dans cette impasse lorsqu'il doit faire adopter en vitesse par le Parlement, comme l'a déclaré le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), une mesure concernant un aspect particulier du problème des relations syndicales-patronales dans la Fonction publique, problème qui mérite un examen sérieux. Nous avons eu les recommandations du comité mixte qui a étudié le rapport Finkelman. Le gouvernement les a eues entre les mains pendant deux ans et cela n'a rien donné. C'est ainsi qu'on a assisté à une dégradation constante des relations entre le gouvernement et ses employés.

Comme je l'ai déjà dit ici aujourd'hui, je ne prolongerai pas le débat, mais il faut signaler, je pense, que le Syndicat des postiers du Canada est, comme l'a fait remarquer le député de Winnipeg-Nord-Centre, un syndicat militant. C'est vrai en ce qui concerne certains de ses principaux dirigeants, mais on observe également au sein du syndicat une tendance de plus en plus marquée vers une approche plus modérée des relations syndicales-patronales, car on se rend compte qu'à moins de dissiper le climat d'affrontement et la polarisation qui existe actuellement entre la direction et le syndicat, il y aura un arrêt total du service postal qui est indispensable, bien sûr, au bien-être économique du Canada et à l'unité nationale. Ce danger devint apparent, incidemment, lors de la grande crise dont on a parlé, c'est-à-dire la grève de 42 jours survenue juste avant Noël en 1975.

J'ai pris part aux discussions lors de la première phase des négociations et, les députés s'en rappelleront peut-être, juste au moment où elles atteignaient un stade critique, j'ai dû me retirer de la scène pour être hospitalisé. Mais avant d'entrer à l'hôpital, j'avais adressé une lettre aux dirigeants du SCP pour leur dire qu'il était essentiel pour le bien-être du Canada et également pour résoudre la crise croissante des relations ouvrières-patronales d'éviter de déclencher une grève à ce moment-là. Peu après, le personnel de mon bureau recevait un appel du président du SCP de l'époque, le fameux Joe Davidson, qui demandait à me parler. Quand on lui apprit que c'était impossible parce que j'étais hospitalisé, il demanda: «Qu'est-ce qu'il a? Est-ce le cerveau qu'il a malade?» Cette question prouve bien le militantisme du syndicat des postiers.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Simcoe-Nord (M. Rynard)—Santé et bien-être—L'établissement de chaires de gérontologie dans les écoles de médecine; le député d'Algoma (M. Foster)—La santé—La disponibilité de la saccharine; le député de Victoria (M. McKinnon)—La défense nationale—La politique du gouvernement à propos de l'adoption de la bombe à neutrons.